

# Très juste

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **73 (1934)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-225665>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# CONTEUR VAUDOIS

FONDÉ PAR L. MONNET ET H. RENOÛ  
Journal de la Suisse romande paraissant le samedi

Rédaction et Administration :  
Pache-Varidel & Bron  
Lausanne

ABONNEMENT :  
Suisse, un an 6 fr.  
Compte de chèques II. 1160

ANNONCES :  
Administration du Conteur  
Pré-du-Marohé, Lausanne

Nous avisons les personnes qui ont reçu LE CONTEUR depuis quelques semaines, à l'essai, que nous prendrons l'abonnement en remboursement pour le 30 janvier.

N'oubliez pas que vous pouvez payer votre abonnement en versant la somme de 6 francs au compte de chèques postaux II. 1160.



## UNE REQUÊTE A LA REPUBLIQUE LÉMANIQUE

N sait que les patriotes du 24 janvier acclamèrent la République lémanique, qui ne devait pas subsister longtemps, puisque dès la proclamation de la République helvétique intervenue, pour ce qui concerne les Vaudois, dès le 10 février, elle s'effaça. L'Assemblée provisoire avait cependant chargé une commission d'établir un projet de constitution lémanique. On en possède le texte. Mais ce que nous voulons, aujourd'hui, c'est simplement reproduire le texte, habile, flatteur — il faudrait plutôt dire flagorneur — qui fut adressé à Lausanne le 7 février, jour où précisément un message de Paris apporta militairement à Lausanne, qui en eut la primeur, le projet que le Bâlois Pierre Ochs avait élaboré, d'entente avec le Directoire.

« Citoyen président <sup>1</sup>

« Tous les bons citoyens qui ont connu votre mérite personnel ont applaudi au choix unanime que l'Assemblée provisoire du Pays de Vaud a fait d'un président distingué par ses lumières, par ses principes et par son caractère. J'en ai plus que personne une satisfaction particulière. Ce n'est qu'en confiant l'autorité à des magistrats justes et modérés que la République lémanique pourra sans secousse faire des réformes utiles et acquérir cette augmentation de bonheur et de prospérité qu'elle recherche pour laquelle je fais les vœux les plus ardents.

« Votre assemblée aura déjà sans doute jeté un regard de protection sur toutes les manufactures et ateliers du Pays de Vaud qui, en augmentant la masse des objets de commerce et d'exportation, en outre en diminuant les importations, procurent aux citoyens de tous les états, un travail toujours utile à la patrie.

« Privé de ma fortune par une série de circonstances presque irrésistibles et de pertes considérables en France, j'emploie le peu de talents que je puisse avoir à faire prospérer, de concert avec le citoyen Brémont et les autres administrateurs

l'établissement des mines et verreries de Semsales. Plus j'ai eu d'infortune et plus j'ose compter, citoyen président, sur les sentiments et dispositions pour moi, de l'ancien ami de feu mon père, et sur votre bienveillance pour notre établissement, qui est sous la protection et police immédiate du canton de Fribourg, réuni aujourd'hui de fait et de cœur à la République lémanique.

« L'exploitation de plusieurs mines de charbon de pierre dans divers quartiers de nos montagnes, l'ouverture et l'exploitation de plusieurs marais à tourbe qui ont été jusqu'à nous (à présent) un trésor absolument inutile aux habitants du pays, et ateliers de verrerie en activité travaillent en verre blanc et qui, dès le printemps, sera continuée en verre à vitre et à bouteilles; enfin, un petit atelier de salinerie et une fabrication de potasse rouge, sont les diverses branches de notre établissement; elles sont toutes utiles au pays, mais jusqu'à présent la construction des bâtiments nécessaires, la cherté de la main d'œuvre, la pauvreté de nos mines, les travaux préparatoires pour l'écoulement des eaux et pour l'exploitation des marais à tourbe, ne nous ont fait connaître qu'un travail opiniâtre et des dépenses considérables.

« Nous pouvons espérer désormais un meilleur succès personnel si le gouvernement nous protège, si notre matière et notre fabrique ne sont assujéties qu'à un péage modique et si, après examen, il nous accorde à un prix modéré une coupe régulière dans les forêts nationales qui sont à notre portée et auxquelles je ne connaîtrai aucun emploi plus avantageux au pays.

« C'est dans ce but que Monsieur Brémont, l'administrateur principal de notre établissement va à Lausanne pour vous présenter ses hommages et les miens, solliciter votre appui et répondre à toutes les informations que vous désirerez avoir. Tout ce que vous ferez pour lui, citoyen président, par vos conseils ou autrement, sera fait à moi-même et je vous en aurai la plus vive reconnaissance. Puisse aussi la reconnaissance publique vous accompagner toujours en vos travaux pour la patrie.

« Je vous salue de cœur, avec estime et respect.

« Bertrand.

« A Semsales, 7 février 1798. »

Le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse nous apprend que Jean-Baptiste Brémont, le collaborateur de Bertrand, avait acquis lui-même en 1796 la verrerie et les mines de Semsales, mais il ne parle pas de Bertrand; il mentionne en revanche Terrier, marquis de Monciel, avec qui Brémont donna de l'extension à son industrie et s'occupa d'agronomie.

La famille était originaire de Provence. Jean-Baptiste Brémont avait été secrétaire intime de Louis XVI et s'était réfugié en Suisse après l'arrestation du roi à Varennes.

Le protocole de l'Assemblée provisoire reste muet sur les démarches faites par Bertrand.

L. M.

Compensation. — La dame, à sa nouvelle servante. — Savez-vous nettoyer convenablement une bicyclette?

La bonne. — Non, Madame... Mais je puis vous donner l'adresse où je fais nettoyer la mienne.

Très juste. — La maman. — Tu ne veux pas manger cette bonne soupe!... Tant de pauvres enfants voudraient en avoir seulement la moitié.

L'enfant tétu. — A moi aussi, la moitié suffirait.



## LA MAÏON ET SON CHAUMO

DEMEINDZE passà, n'int einstàllà, dein noutron velàdzo, on dzouno menistro nònmà po reimpliacci le vilhio que n'int zu treit' ans, que ne pouàive pas mé ein dévant, et qu'àve bin mèrètà dé sé réfià tant min. E fa-sà on teimps d'estra, et noutron syndic n'ave pa pi fini de guevernà que Monsu lo Préfet arrevàve dza avoué tota 'na beinda de la vela: lou pareints de novè menistre, dé càmmèrâdes di pé Losena, tsé tra, tsé tra.

La Maïon u Dâvi, la fenna u Président de Conset dé perrotse, lou guegnive di derrâi sou dientsets, et tot cé tredon li baillive la gruletta de mousâ que se n'homme devâi fère on discor à tui clliau Monsu por lau sovètà la bienvenue. La Societâ dé tsant, la « Chorale », iò n'y a tiet dé z'homme, le Tieur mixte iò y a assebin dé le damuzalles, aviant recordâ di y a grand teimps et devâivont tsantâ. Tot cé tralala ne pouàive pas manquâ dé fère veni on moué, on moué dé monde. A nu hàores et demi, le motchi étâi dza la màitia pllien, et à dji z'hàores, on n'are pas étâ fotu dé tsesi à la trebouàire (transsept) tant on l'y étâi couegna.

La Maïon, qu'àve dâ bailli lou draps (habits) à son Dâvi, l'y nuâ sa gravata, l'y freyî se bottes, s'est trovâie ein retard. Quand le predzo a zu fini dé senâ, l'ave tant couâite dé se couelli, qu'elle accouet (jette) son chaumo dein le pot à sepa, su le foua, et eimpatiette on pecheint bocon dé bacon et son petion motchâu dé fatta, et via por le predzo.

U motchi, é nerest âve tiet ona plliace u premi banc, drâi dévant la chaire. L'est inque, ein faseint sa préire, que la pourra Maïon s'est adenâie que son chaumo étâi on' ayetta. L'est por cein que l'étâi rodze queimeint on polet, et qu'on are dzerâ qu'elle étâi assètaie su ona fremellhira.

Djan-Pierro dé le Savolles.

## DISCOURS ET FROMAGE

ALEXIS POMPON se trouve être à l'aurore de sa trentième année. Municipal, agriculteur et père de famille, il n'est pas dépourvu d'une pointe d'amour-propre, tout juste de quoi nourrir une saine imagination et savoir défendre efficacement ses intérêts légitimes. Au surplus, doué d'un œil observateur, les expériences de la vie lui ont permis de compléter fort heureusement les connaissances acquises sur les bancs de l'école du village. Aussi, depuis son élection à la municipalité, se répète-t-il de plus en plus fréquemment qu'il n'est pas plus bête qu'un autre, ce qui en langage intérieur signifie qu'il se classe parmi les hommes les plus intelligents de la commune. En songeant aux possibilités de l'avenir, Alexis Pompon ressent cependant une certaine appréhension. Il se dit qu'un jour peut-être la confiance de ses concitoyens l'investira des pouvoirs de syndic et le portera même au Grand Conseil, perspectives flatteuses qui le font réfléchir, car Pompon est trop consciencieux pour accepter une situation à laquelle il ne pour-

<sup>1</sup> Les présidents étaient élus pour trois jours. Celui du 7 février était Glayre.